

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tours, le 9 février 2022

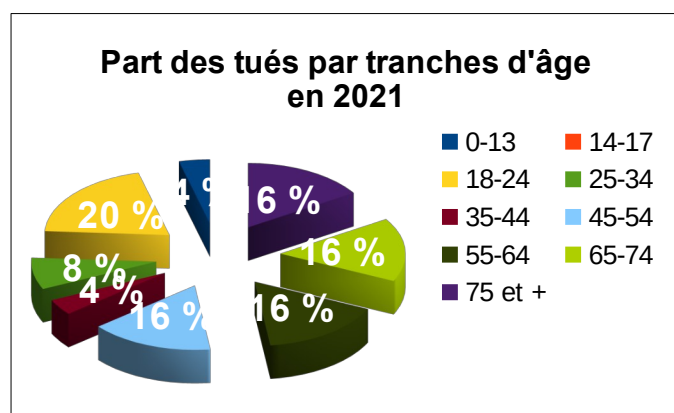
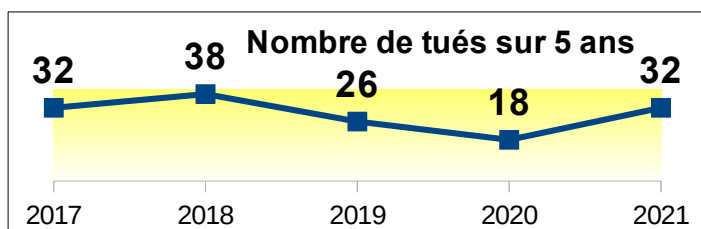
### Bilan de l'accidentologie routière en Indre-et-Loire pour l'année 2021

La politique de sécurité routière est l'affaire de tous et mobilise les services de l'État. 32 personnes sont décédées sur les routes d'Indre-et-Loire en 2021, soit 14 de plus qu'en 2020 et 6 de plus qu'en 2019. Ces données s'inscrivent dans un contexte de trafic plus important qu'en 2021 en raison de la crise sanitaire et du caractère atypique de cette période. Sur les 32 morts, 25 sont des hommes et 7 sont des femmes.

Sur les 30 accidents mortels, 15 sont survenus sans tiers, soit 50 %.

#### Comparatif du nombre de personnes tuées

Ci-contre un comparatif sur 5 ans du nombre de personnes décédées.



**Contact presse  
Service départemental  
de la communication interministérielle**

## Les causes principales des accidents mortels

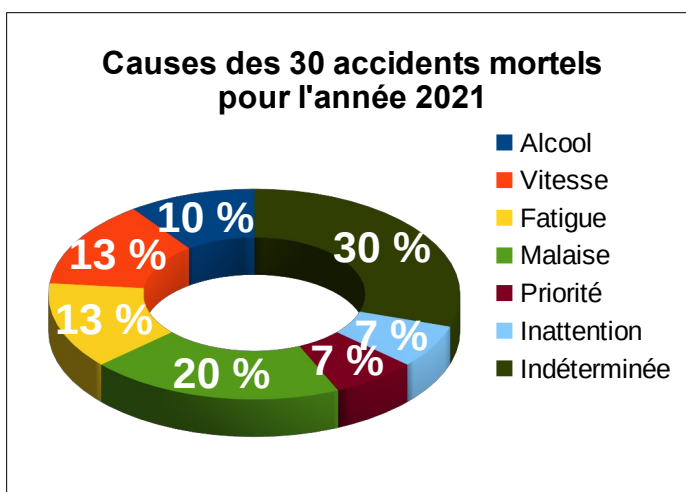
Une consommation excessive d'alcool et une vitesse excessive ou inadaptée sont les causes majeures des accidents mortels et en particulier pour les 18-24 ans.

S'y ajoutent les problèmes de santé induisant un malaise chez les personnes âgées de 55 ans et plus.

Les causes ne sont pas toujours évidentes à établir pour les forces de l'ordre : 30 % sont indéterminées.

Les malaises arrivent en tête avec 20 %.

50 % des causes peuvent être attribuées à des fautes de comportements (conduite sous emprise d'alcool, vitesse, fatigue induisant la somnolence, inattention et défaut du respect des règles de priorité).



## Les accidents corporels

	Accidents			Blessés		
	Gendarmerie	Police	Total	Gendarmerie	Police	Total
Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2019	221	493	714	309	579	888
Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2020 Chiffres consolidés	155	363	518	205	428	633
Du 1 <sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2021 Chiffres non consolidés	189	475	664	237	551	788
<b>Evolution 2020/2021</b>	21,94%	30,85%	28,19%	15,61%	28,74%	24,49%
<b>Evolution 2019/2021</b>	-14,48%	-3,65%	-7,00%	-23,30%	-4,84%	-11,26%

664 accidents corporels ont été comptabilisés pour 2021, soit une hausse de 28 % par rapport à 2020 et une baisse de 7 % par rapport à 2019.

**Contact presse**  
**Service départemental**  
**de la communication interministérielle**

## Les suspensions des permis de conduire

I - Suspension de PC après rétention du titre (*)	ANNEES					
	2017	2018	2019	2020	2021	% 2021/2020
alcoolémie	1 026	1 059	827	603	<b>590</b>	-2,16%
stupéfiants	636	781	844	769	<b>927</b>	20,55%
vitesse	1 097	1 328	1 637	1 870	<b>1 419</b>	-24,12%
autres	0	0	0	2	<b>2</b>	0,00%
total	2 759	3 168	3 308	3 244	<b>2 938</b>	-9,43%
Restitution de PC invalidé par solde de points nul	276	315	367	222	<b>324</b>	45,95%

En 2021, 2 938 permis de conduire ont été suspendus, soit 9 % de moins qu'en 2020, soit 11,15 % de moins qu'en 2019.

Sur les 1 419 suspensions pour excès de vitesse, on dénombre :

- 27 très grands excès de vitesse (> 60 km/h de la vitesse maximale autorisée) dont 8 commis sur autoroutes et voies rapides et 19 sur le réseau secondaire.
- 297 grands excès de vitesse (compris entre 50 km/h et 60 km/h) dont 46 commis sur autoroutes et voies rapides et 251 sur le réseau secondaire.
- 1 095 excès de vitesse (compris entre 40 km/h et 50 km/h) dont 93 commis sur autoroutes et voies rapides et 1 002 sur le réseau secondaire.

21 % des auteurs de ces excès de vitesse ont entre 18 et 24 ans. 23 % ont entre 30 et 39 ans.

## La conduite sous l'emprise de l'alcool

Sur les 590 suspensions pour conduite sous l'emprise d'alcool, la durée varie de 3 à 12 mois en fonction de l'alcoolémie relevée :

- 3 mois (0,40 à 0,50 mg/l d'air expiré) : 114 suspensions
  - 4 mois (0,51 à 0,60 mg/l d'air expiré) : 104 suspensions
  - 5 mois (0,61 à 0,70 mg/l d'air expiré) : 85 suspensions
  - 6 mois (0,71 à 1,00 mg/l d'air expiré) : 164 suspensions dont 37 pour des 18-24 ans
  - 8 mois et plus (> 1 mg/l d'air expiré) : 123 suspensions dont 16 pour des 18-24 ans
- Les alcoolémies les plus élevées > 0,71 mg/l d'air expiré représentent 48 % des suspensions.

Là encore, la tranche d'âge la plus représentée est celle des 30-39 ans (26 % des infractions). On note également que 9 % de ces auteurs sont de jeunes conducteurs ayant leur permis depuis moins de 3 ans.

Pour rappel, la conduite avec un taux d'alcool égal ou supérieur à 0,8 g/l de sang est un délit : Infraction jugée par le tribunal judiciaire et punie principalement d'une amende et/ou d'une peine d'emprisonnement inférieure à 10 ans. 6 points sont retirés du permis de conduire.

## **Contact presse Service départemental de la communication interministérielle**

### **La conduite sous EAD (éthylotest anti-démarrage), mesure alternative à la suspension**

Depuis le décret du 17 septembre 2018, le préfet a la possibilité, immédiatement après le contrôle d'un conducteur présentant une alcoolémie supérieure à 0,8 g/L (et inférieure à un taux d'alcoolémie qui serait jugé trop élevé), de l'obliger à ne conduire que des véhicules équipés d'un EAD et ce, pour une durée limitée. Depuis le 22 mai 2020, la durée maximale a été allongée à un an. En 2021, 269 des 590 conducteurs ont fait l'objet de cette mesure.

### **La conduite sous l'emprise de produits stupéfiants**

Ce comportement a tendance à se banaliser année après année.

Les forces de l'ordre utilisent un test salivaire pour dépister la prise de stupéfiants : Si la prise de stupéfiants est confirmée, **6 points** sont retirés du permis de conduire et le conducteur encourt une amende et une peine de prison.

30 % des auteurs de ces infractions ont entre 18 et 24 ans, 50 % ont moins de 30 ans et 83 % ont moins de 40 ans.

**Contact presse**  
**Service départemental**  
**de la communication interministérielle**

Emérentia FOUQUET / Coralie LELOUP  
Tél. : 02 47 33 10 05 / 02 47 33 10 06  
Mél : pref-relations-presse@indre-et-loire.gouv.fr